



No de résolution
ou annotation

Le 7 avril, 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 7 AVRIL 2021, À 19 H 35, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MICHAEL KANE.

SONT PRÉSENTS par appel conférence : Son Honneur le Maire Michael Kane et la Conseillère et les Conseillers; Marcel Beaubien, John Abraham, Marimilie Lalonde, Charles Meunier, Gerald Teske et Roland Barnabé.

Il est,

Proposé par Roland Barnabé,

Appuyé par Charles Meunier;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Michael Kane, aussi présente la directrice générale, Isabelle Cusson, l'assemblée est déclarée.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. PERMIS ET CORRESPONDANCE
7. RÉSOLUTION – POUR LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
8. RÉSOLUTION – POUR MANDATER DHC AVOCATS POUR LE DOSSIER DU 18 CHEMIN LAURA, LOT NO. 3 299 291
9. RÉSOLUTION – POUR DISSOUDRE LE PIRVP
10. RÉSOLUTION – POUR PAPINEAU NUMÉRIQUE PHASE 1 – ACCORD D'ACCÈS MUNICIPAL
11. RÉSOLUTION – POUR LE MTQ À L'ÉGARD DE LA REDDITION DE COMPTES 2020
12. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 12.1 Travaux publics
 - 12.2 Sécurité publique
 - 12.3 Environnement
 - 12.4 Loisir, culture et communications
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-026

IL EST PROPOSÉ par Marimilie Lalonde, **APPUYÉ** par Charles Meunier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021

2021-04-027

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par Roland Barnabé, **APPUYÉ** par Gerald Teske et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. APPROBATION DES COMPTES

2021-04-028

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Marcel Beaubien et résolu d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

00004-6137	Claude Philippe – loyer : avril 2021	1 960,00
00114-6336	Receveur Général du Canada – remises de l'employeur	2 051,76
00115-6337	Ministre du Revenu du Québec – remises de l'employeur	5 246,28
00116-6338	CNESST – 0025 2223 3 : frais de gestion	54,89
00117-6339	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – ordures : avril 2021	5 044,53
00118-6340	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – recyclage : avril 2021	2 639,63
00119-6341	Excavation J.B.G. Lajeunesse – déneigement 3/3	21 918,07
00120-6342	Clayton Berndt Excavation Inc. – déneigement 3/3	137 183,51
00121-6343	Randy Miller – km : 29 mars 2021 (6)	1 096,16
00122-6344	Bell Conférences Inc. – 115331730	111,07
00123-6345	Bell Canada - 530720363 : internet	78,15
00124-6346	Bell Canada – 819 986 9519 039	1 141,70
00125-6347	Bell Canada – 819 281 5600 (508) : chapelle	54,94
00126-6348	Dépanneur Mauzeroll – 8133 : poste et transport	115,19
00127-6349	Imprimerie Papineauville Inc. – 520904 : copies	68,51
00128-6350	Fournitures de Bureau Denis – 780518 fournitures Biblio	643,81
00129-6351	Imprimerie Eco – 13502 : cartes	206,96
00130-6352	Gazifère Inc. – 0005223805-0001590890	296,84



No de résolution
ou annotation

00131-6353	ADTEX enr. – ADTX-2021-03-31-19 : mise à jour	51,74
00132-6354	Stanley Sécurité – 5065165 : garage	91,87
00133-6355	Waste Management – 00017039-0732-7	412,31
00134-6356	Serge Bisson – 126404 : calvettes secteur Derry	321,93
00135-6357	Les Huiles à Chauffage Raymond – FC90159798	110,04
00136-6358	Résidence Le Monarque – don annuel pour 2021	2 000,00
00137-6359	Association des Lacs Lombard – contribution : juillet-déc.	1 509,44
00138-6360	CRSBP de l'Outaouais Inc. – contribution municipal 2021	1 601,14
00139-6361	ADMQ – guide de gestion des documents municipales	103,48
6362 – 6364	ANNULER (erreur imprimante)	
00140-6365	Microrama Informatique Inc. – 747710-747684	819,13
00141-6366	Microrama Informatique Inc. – 748026 : backup	68,93
00142-6367	Corporation des loisirs Papineau – adhésion CLP 2021	60,00
00143-6368	Équipe Laurence – 21-17058 : services rendus	357,86
00144-6369	Infotech – 202101550 : banque d'heures	2 253,51
00145-6370	Denis Mageau Camionnage – 002748 : bancs de neige	424,26
00147-6371	French Excavation Transport – 28002-04-06-07-05 repair	1 425,23
00148-6372	Agritibi R.H. Inc – 170129 : tracteur	863,17
00149-6373	Municipalité de L'Ange-Gardien – 210027 : 1 ch. Perdrix	2 449,47
00150-6374	Waste Management – 0016961-0732-3	1 153,50
	Chèque de paies de 202190027 à 202190036	19 186,42
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		<u>\$215 175,43</u>

6. PERMIS ET CORRESPONDANCE

DEMANDE DE PERMIS

Installations septiques (1)
Bâtiments accessoires (2)
Construction (1)
Démolition (1)
Rénovation (1)
Certificat d'autorisation ()
Renouvellement ()
Captage d'eau souterraine (1)
Lotissement ()
Abattage d'arbres (1)
Quai ()
Autres ()
Piscine ()

CORRESPONDANCE

MRC Papineau : Dissolution du PIRVP
MRC Papineau : Papineau Numérique Phase 1

7. RÉOLUTION – POUR LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

2021-04-029

Il est,

Proposé par Roland Barnabé,

Appuyé par Charles Meunier;

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry a reçu les états financiers trimestriels en date du 31 mars 2021 pour son dépôt et pour évaluation de son contenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

8. RÉOLUTION – POUR MANDATER DHC AVOCATS POUR LE DOSSIER DU 18 CHEMIN LAURA, LOT 3 299 291

2021-04-030

ATTENDU les travaux majeurs exécutés dans la bande de protection riveraine par le propriétaire du lot 3 299 291 (matricule #9667-40-3964), M. Jeffrey Samson-Burke;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été exécutés sans autorisation municipale et sont non conformes à la réglementation de zonage en vigueur (règlement no. 2017-012);

ATTENDU QUE le propriétaire a été reconnu coupable, le 29 octobre 2020, par la Cour municipale, d'avoir exécuté des travaux non autorisés dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE le propriétaire a manifesté son intention de ne pas procéder aux travaux requis en vue de la remise à l'état originale de la bande de protection riveraine;

ATTENDU les pouvoirs dont disposent les municipalités en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est,

Proposé par Marcel Beaubien,

Appuyé par Roland Barnabé;

QUE le Conseil municipal mandate son procureur, Me Rino Soucy, à entreprendre les procédures légales requises en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin que la Cour supérieure ordonne la cessation de l'utilisation du sol et les constructions incompatibles faites en contravention du règlement de zonage de même qu'elle ordonne, aux frais du propriétaire, l'exécution des travaux requis pour rendre l'utilisation du sol et les constructions conformes audit règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉOLUTION – POUR DISSOUDRE LE PIRVP

2021-04-031

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

ATTENDU la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038 ;

ATTENDU la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière ;

Il est,

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par Marcel Beaubien;

QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÉSOLUTION – POUR PAPINEAU NUMÉRIQUE PHASE 1 – ACCORD D'ACCÈS MUNICIPAL

2021-04-032

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « *Loi sur les télécommunications* »)



No de résolution
ou annotation

est une entreprise canadienne de télécommunications (une « **entreprise** ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») ;

ATTENDU QUE, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« **sur** ») –, qu’il s’agisse de voies publiques, de rues, d’accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « **servitudes** ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties ;

ATTENDU QUE, aux termes de l’article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d’accès et d’utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu’un tel droit d’accès ou d’utilisation n’interfère pas abusivement avec l’utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d’entrée en vigueur ;

ATTENDU QU’il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d’un accord d’accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération ;

Il est,

Proposé par John Abraham,

Appuyé par Marcel Beaubien;

QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry approuve, par le biais de la présente résolution, l’accord d’accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la MRC un droit d’accès et d’utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d’installer ses équipements ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l’échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. RÉSOLUTION – POUR LE MTQ À L’ÉGARD DE LA REDDITION DE COMPTES 2020

2021-04-033

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 322 771,00 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'un vérificateur externe a présenté dans les états financiers de la municipalité de Mulgrave-et-Derry dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes qui faisait partie intégrante du rapport financier ;

Il est,

Proposé par Marimilie Lalonde,

Appuyé par Gerald Teske;

QUE nous informons le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RAPPORTS DES COMITÉS

12.1 Travaux publics

12.2 Sécurité publique

12.3 Environnement

12.4 Loisir, culture et communications

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-034

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Roland Barnabé **QUE** la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michael Kane
Maire

Isabelle Cusson
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière